

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-5-3-1

Séance du lundi 31 mai 2021

ÉCONOMIE CIRCUITS COURTS - PLAN DE REBOND : AIDES AUX COMMUNES FORESTIERES POUR LA REPLANTATION ET L'EXPERIMENTATION DE PLANTS FORESTIERS D'AVENIR

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne , CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BERTRAND Rémi donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à WITH Rémy
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à LUTENBACHER Annick
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
THOMAS Nicole donne procuration à HOMMEL Denis

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace relative au Plan Alsacien de rebond, solidaire et durable,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique du 10 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide le dispositif de soutien financier aux Communes forestières, tel que présenté en annexe à la présente délibération ;
- Crée un Comité « Plan de Rebond pour les Forêts d'Avenir d'Alsace » composé de 10 membres répartis comme suit :
 - ✓ 5 représentants de la Collectivité européenne d'Alsace,
 - ✓ 2 représentants de l'Office National des Forêts (ONF),
 - ✓ 3 représentants de l'Association des Communes Forestières (2 membres du Conseil d'Administration et le Président de l'association).
- Précise que ce Comité sera chargé, jusqu'en 2023, d'animer le dispositif d'aide précité, de conseiller les Communes et de formuler un avis sur les dossiers de demande de subvention déposés ;
- Précise qu'il aura également pour objet de définir et diffuser les bonnes pratiques pour une adaptation au changement climatique de la forêt alsacienne, en plaine comme en montagne, via l'animation d'un réseau alsacien des expérimentations en forêt ;
- Inscrit les aides sur l'opération P216O004 - Plan de relance sylviculture Enveloppe P216E06, nature analytique 3510 - 204-2041411-79.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité